ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h., et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.85) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h., et de 14 à 19 h. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 18 heures.

LE LUNDI DE LA PENTECOTE

Sapeurs-Pompiers : Numéro d'appel 303.33.

Police secours : Numéro 305.24.

Gendarmerie : Numéro 307.25.

Hôtel de ville : Ferme, sauf le bureau de l'état civil ouvert de 9 à 12 h.

Caisse d'épargne : Fermée.

Bains douches : Rue Edouard Anseele, ouverts de 8 à 11 h.

Pharmacien de garde : Mlle Lenfant, 11, rue du Chemin de fer.

Sports et Spectacles : Voir rubriques spéciales.

A TRAVERS LA VILLE

TROP TARD

Vers 21 h. 30, les debits de boissons, 69, boulevard de Belfort et 248, rue de Lannoy etaient encore ouverts. Les tenanciers ont recolte une contravention.

ARRESTATION POUR VOL

Faisant l'objet d'un mandat d'amener du Parquet de Lille, un homme Alfred Vandenberghe, 30 ans, rue Magenta, 12, a été mis en état d'arrestation par les services de la Sûreté. Au cours d'une perquisition effectuée à son domicile par M. Dancet, commissaire chef de la Sûreté, un certain nombre d'objets provenant de différents vols ont été découverts dans la fosse d'aisances. Vandenberghe aura à s'expliquer sur leur provenance.

TROP BOIRE NUIT

La police a dû intervenir vers 14 h. 10 dans un bar de la rue du Chemin-de-Fer où un homme en état d'ivresse causait du scandale. Il s'agissait de Stephan Steenhaut, 36 ans, musicien, 25, rue Verte à Tourcoing. Il a été mis au dégrisement et gratifié d'une contravention.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Au cours de la nuit de vendredi à samedi des cambrioleurs se sont introduits dans l'habitation de M. Louis Dujardin, 55 ans, employé, 187, avenue Alfred-Motte. Après avoir forcé un carreau d'une fenêtre donnant sur la cour les individus sont entrés dans le sous-sol qu'ils ont parcouru dans tous sens. Ils se retirèrent brusquement car la rave ne contenait rien. Enquête en cours.

DES CAMBRIOLEURS INCENDIAIRES

Durant la même nuit et les jours suivants les mêmes individus pénétraient chez Mme Chenel, infirmière, 165, avenue Alfred Motte. Ils y mirent le feu en brûlant un carreau de vitrage et dans la cave ils prirent main basse sur 10 pots de conserves de leur entreprise. Les aliments dépités du poulailler, avant de quitter les lieux, ils mirent plusieurs petits feux de vieux papiers et de carton. Ils mirent ensuite le feu. Très heureusement Mme Chenel, prévenue de son sommeil par l'odeur de la fumée, fit une rapide inspection et put prévenir de découvrir le foyer d'incendie. En peu de temps, tout danger était écarté. Le montant des dommages tant pour le vol que pour le commencement d'incendie sera à mise taxée.

Le service de Sûreté a été chargé de rechercher les auteurs de ce cambriolage suivi de tentative d'incendie.

LE MARECHAL PETAIN envoie ses félicitations à une mère de famille roubaisienne à l'occasion de la naissance de son douzième enfant

Le 23 mai dernier naissait la petite Bernadette Lefebvre, douzième enfant d'une belle famille de chez nous, la famille Lefebvre-Novelle, domiciliée 6, rue de Lille.

Le Maréchal Pétain dont on connaît la sollicitude envers la famille française, sur qui il fonde tant d'espérances, n'a pas voulu laisser passer ce heureux événement sans y participer et a envoyé ses félicitations à Mme Lefebvre ainsi qu'un don de pour couvrir les frais de la venue du nouveau-né.

Inutile de dire que ce beau geste a vivement ému les heureux parents de cette famille. Ajoutons que le Maréchal sera le parrain du douzième enfant de chaque famille française.

M. et Mme Lefebvre-Novelle sont âgés respectivement de 39 ans et de 41 ans. Ils ont douze enfants, dont six sont encore vivants. L'aîné a actuellement 15 ans.

Le Maréchal Pétain a voulu montrer sa sollicitude envers une belle famille. Les Roubaisiens sans doute ne voudront pas rester en reste et, eux aussi, ils sont apporter leur aide sympathique à ces braves gens à qui nous présentons nos vives félicitations.

LA REGLEMENTATION TEMPORAIRE DES TAXIMÈTRES AUTOMOBILES

La Mairie communique :

« Vu la lettre de M. le Préfet du Nord du 31 janvier 1941, faisant connaître que l'Autorité allemande désire voir le service des taxis automobiles reprendre son cours sous certaines réserves :

Considérant, d'autre part, que le tarif imposé par notre arrêté susvisé du 12 juin 1920 n'est plus en rapport avec le prix actuel de l'essence, de l'huile et des pneumatiques ;

Arrêtons :

Article 1er. — 1° Les taxis automobiles ne pourront circuler que dans un rayon de vingt kilomètres à partir du centre de la ville ;

2° Les taxis ne seront utilisés que pour des cas absolument nécessaires pour lesquels d'autres moyens de transport font défaut ou ne sont plus utilisables, notamment pour les médecins, sages-femmes, malades en convalescence, ainsi que pour les infirmes et personnes âgées ;

3° Chaque taxi devra être pourvu d'un compteur kilométrique fonctionnant impeccablement et avoir un livre de bord, d'où ressortiront les différentes courses effectuées et le bur de celles-ci ;

4° Le tarif, visé par le Maire et portant le cachet de la Ville, devra être affiché dans la voiture, en français et en allemand ;

5° La quantité d'essence allouée à chaque taxi ne devra pas dépasser mensuellement 250 litres ;

6° Le numéro affecté à chaque taxi devra ressortir de façon apparente sur la voiture ;

Art. 2. — Le § 2 de notre arrêté susvisé du 12 juin 1920 modifiant l'article 424 du règlement de police municipale est ainsi modifié :

Le tarif pour la location des taximètres automobiles est fixé comme suit :

En ville, avec un parcours égal ou inférieur à 3 kilomètres, la course : 10 francs ;

Au-dessus de 3 kilomètres, 2 fr. par kilomètre en plus ;

Pendant les arrêts, l'heure de pose : 10 francs ;

Indemnité de retour pour voiture laissée hors de l'octroi : 2 fr. par kilomètre ;

La nuit (entre 21 heures et 7 heures du matin) ces prix sont majorés de 25 %.

Art. 3. — L'article 2 de notre arrêté susvisé du 18 juin 1938 est modifié ainsi qu'il suit :

Le nombre de taximètres automobiles est limité comme suit :

Quatre sur la Grande Place ;

Deux sur la place de la Liberté ;

Deux sur la place de la Gare.

Art. 4. — Toute infraction au présent arrêté entraînera le retrait du permis. »

Interruption de la circulation Rue Lalande

En vue de permettre l'exécution des travaux de raccordement d'égout, rue Lalande, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite dans cette artère pendant la période comprise entre le 3 et 18 juin 1941.

La circulation sera déviée par le boulevard de Mulhouse et les rues Lalande, Jules-Guesde et Paul-Bert.

LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

A M. Depuydt, 69, rue de l'Epeule, à Roubaix, d'effectuer des transformations intérieures conformément aux plans fournis, en son immeuble, sis rue de l'Epeule, 69.

M. Verdicet, 103, rue de Beaumont, à Roubaix, d'effectuer des réparations et aménagements dans son immeuble sis rue de l'Hospice, 33. L'immeuble étant frappé d'alignement, il ne sera effectué aucun travail confortatif, sous peine de sanctions.

DONT ACTE

Sous le titre « Les Tribulations d'un porc », nous avons relaté comment un porc de 287 kg. avait été abattu dans un garage de l'habitation de Mme Angèle De Voet, 51 ans, rue Pellart, 88. A ce sujet, Mme De Voet nous prie de dire : « Je n'avais fait que prêter mon garage à M. Pegard et, pour le reste, j'étais complètement ignorante de ce qui avait pu se passer ».

ETAT CIVIL

Naissances. — Renée Van Lierde, rue Brazin, 7 ; Jean-Marie Derycke, rue du Collège, 129, née à la Maternité Municipale, avenue Julien-Lagache, 20 ; Claudine Vanneuvenhuyse, rue de l'Epeule, 184, ruelle Cugnot, 3.

Publication. — Paul Putman, monteur mécanicien, de Tourcoing, rue des Frères Brunel, 25, et Raymonde Demoor, s. p., rue de Crouy, N° 61.

Décès. — Carlos Desreumaux, 51 ans, rue Turgot, 41 ; Marie Vigin, 70 ans, rue Ingres, 53 ; Jean Debrix, 6 ans, rue de Tourcoing, 153 ; Gustave Godin, 89 ans, rue d'Artois, 5.

WATTRELOS

LUNDI DE LA PENTECOTE

Pharmacien de service : M. Dobritz, rue Carnot.

Les jeux et tournois au profit de nos Prisonniers :

Basket-Ball : Terrain du Plouys, à 15 h., finale du tournoi entre les équipes gagnantes du dimanche.

Football : Terrain municipal, rue du Beck, finale du tournoi entre les deux équipes gagnantes, à 16 h. ; à 14 h. 30, match préliminaire.

Chez Pierre Herminet, 1, Grand'Place, concours de billard-labyrinthe et jeu de 421.

Chez Omer Selosse, 76, rue Jean-Jaurès, jeu de 421 pour un cochon.

Chez François Vannuenen, rue St-Joseph, 10, jeu de 421 organisé par les équipes du tournoi de boules.

La fraude de farine continue

Le service de la répression des fraudes continue à faire bonne garde et, au cours de la journée d'hier, plusieurs hommes se livrant au trafic clandestin de transport de farine ont été pris en défaut. Il s'agit de Julien Chapitre, 30 ans, d'Estampuis (Belgique), détenteur de 11 kg. de farine spéciale pour enfants, d'une valeur de 300 fr. ; il a transigé pour 387 fr. Julien Houttehynt, 45 ans, également sujet belge, en possession de 20 kg. de farine ordinaire, la transaction lui coûta 457 fr. Et c'est la même somme que versa Jules Coussaert, 60 ans, d'Herseaux (Belgique), dont le sac renfermait 10 kg. de farine.

Le commerce noir

Le lieutenant des douanes Brissart, accompagné de MM. Debucois, faisant fonctions de commissaire de police, des brigadiers Brugnon, de Roubaix-Ville et Emery, de Wattrelos-ligne, ont procédé à une perquisition au domicile du nommé Breunnens Rémi, 42 ans, demeurant à Wattrelos, rue de la Baillerie, 69 bis, où il a été découvert 218 kilos de viande neuf et 35 kilos d'abats ainsi que 5 kilos de beurre.

Cette bête avait été livrée par le nommé Demets Georges, 49 ans, marchand de volailles, demeurant à Herseaux (Belgique), rue de la Broche de Fer, 90, lequel était présent au moment de la perquisition. Selon les dires de celui-ci elle aurait été abattue en Belgique et la viande apportée dans des tonneaux.

Cette marchandise a été saisie et déposée à l'Abattoir de Wattrelos tandis que le beurre a été remis aux établissements hospitaliers.

Un procès-verbal de cette affaire a été rédigé par le service des Douanes et transmis à la Direction.

Taxes sur transactions et à la production. — Ordre des perceptions du mois de juin 1941 : lettres A à F, le 3 juin ; G à L, le 4 ; M à S, le 5 ; T à Z, le 6 juin.

Le bureau sera ouvert pour les retardataires les 12, 13, 19, 20, 26 et 27, de 8 h. 30 à 11 h.

Bureau de Bienfaisance. — Mardi 3 juin, au Bureau de Bienfaisance, 1 bis, rue Jean-Jaurès, distribution de bons de pain aux indigents (non chômeurs), inscrits au Bureau :

De 9 à 11 h., Nos 1 à 500 ; de 14 à 15 h., 501 et plus.

Se munir de la carte rose. Aucune inscription nouvelle ne sera prise ce jour-là.

Au profit des prisonniers. — Dimanche 1er et lundi 2 juin 1941, fêtes de Pentecôte, chez Omer Selosse, 76 rue Jean-Jaurès, à la Perche, grand jeu de 421 pour un cochon, 4 mises pour un franc ; rebattage mardi 3 juin, à 19 h.

Contraventions. — Les jeunes O. D., 14 ans demeurant à Roubaix, et D. Q., 14 ans, demeurant également à Roubaix, ont fait l'objet d'une contravention pour avoir arraché de l'herbe dans une prairie située rue de Mouscron et appartenant à M. Louis Liagre, cultivateur rue Jean-Jaurès.

Des contraventions ont également été dressées à la charge de Legrand Marcelle, 19 ans, demeurant à Roubaix rue et cour Marengo 17 et D. P. 13 ans, demeurant également à Roubaix, pour avoir arraché de la luzerne dans un champ située rue du Petit Moulin et appartenant à M. Dumortier cultivateur rue des Plats à Tourcoing.

Ebouage. — En raison de la Pentecôte, la tournée de l'ebouage du lundi 2 juin, dans le quartier du Crétinier, est reportée au jeudi 5 juin.

Pharmaciens de service. — Pour le dimanche 1er juin, M. Delerue, 310 rue Carnot, pour le lundi 2 juin Mme Dobritz, 53 rue Jean-Jaurès.

A la Patriote. — Entraînement général des pupilles de 18 à 19 h., mercredi 4 juin et pour les adultes de 19 à 20 h. 30, sous la direction de M. Henri Mazure. Entraînement aux appareils et application de la nouvelles méthode Hebert. Présence indispensable.

Etat Civil. — Naissances : Christian Bourdon, rue de la Paix, 33 né rue des Poilus, 2 ; Bernard Avrin, avenue Henri Carette, 42, né rue des Poilus, 2 ; Thérèse Durnez, rue Jean Jaurès, 118 ; Jacques Jacob, cité Amedée-Prouvost, 61 ; Francis Descamps, rue du Beau Saule, 27, né rue des Poilus, 2.

Publications : Albert Prété, limonadier-restaurateur, rue Ferdinand-Buisson, 19 à Tourcoing et Emilienne Demets, soigneuse, rue Verte, 128 à Tourcoing ; Michel Collier, donneur de fils, rue Berthelot, 89 et Georgette Decrayenaere, mécanicienne, rue des Fosses, 73.

Décès : Paul Vanstraesselle, 19 ans, tisserand, rue Leon-Marlot, 29 ; Arthur Barbieux, 75 ans, veilleur de nuit, rue du Congo, 14.

CROIX

RAVITAILLEMENT

Il sera réparti aux épiciers de la Ville mercredi prochain 4 juin :

Une ration de 125 gr. de flageolets, 125 gr. de pois cassés contre tickets « E » remis ; une ration de 250 gr. de sel fin par personne ; une ration de 300 gr. de café national contre ticket 2.

LA VENTE DU PAIN

L'autorité préfectorale fait connaître que certains boulangers ne fabriquéraient que des pains « boulots » pour lesquels une tolérance de poids de 100 grammes est prévue et refuseraient la livraison au poids.

Ces faits constituent une infraction aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Agriculture qui stipule que lorsque la boulangerie n'est pas approvisionnée en pains de consommation courante, l'acheteur peut exiger que les pains de 2e catégorie leur soient vendus au poids, au prix du pain de consommation courante.

En outre la tolérance de poids de 100 grammes, le client ne doit remettre au maximum que 950 grammes de tickets pour les pains « boulots ».

UNE QUATRIÈME ARRESTATION POUR VOL DE FICELLE

Nous avons annoncé déjà comment la gendarmerie de Roubaix avait procédé à l'arrestation de trois ouvriers de la Compagnie Industrielle des machines agricoles, les nommés Robert Vasseur, 31 ans ; Henri Degrise, 38 ans, et Louis Deletrain, 37 ans, qui s'étaient rendus coupables de vols de sacs de ficelle au préjudice de cet établissement. Un quatrième individu, recherché pour recel était recherché et fut appréhendé.

Il s'agit d'un certain Etienne Campel, 33 ans, boucher, 8, rue de Roubaix, à Leers. Amené à la gendarmerie de Roubaix, il nia avoir été en relation avec le trio. Malgré ses dénégations, les enquêteurs ont établi que le susnommé prenait possession de la marchandise volée dans une maison de la rue de Croix, à Roubaix. D'ailleurs, Campel était formellement accusé par son complice Vasseur. Il a été maintenu en état d'arrestation pour être conduit à la disposition de M. le Procureur de la République, à Lille, sous l'inculpation de complicité de vol et recel.

LES NOCES D'OR DES EPOUX LELEU-DELATTRE

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est demain lundi, à 8 h., que les époux Leleu-Delattre, demeurant rue Eugène-Guillaume, assisteront à la messe de 8 h. en l'église Saint-Martin, à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur mariage.

Hier samedi, dans l'après-midi, M. Jean Desruelles, représentant le Secours National à Croix, et M. Louis Cassette, secrétaire du Comité, ont rendu visite aux jubilaires. M. Desruelles a présenté les vœux du Secours National et a remis, au nom de cet organisme, des denrées et douceurs pour permettre à M. et Mme Leleu-Delattre de fêter cet heureux anniversaire.

WASQUEHAL

UN BAMBIN BRULÉ PAR DU LAIT

Au début de la soirée de vendredi, un accident d'une certaine gravité est survenu dans la cité Saint-Gobain. Un jeune bambin de 10 mois, Raymond Bintein a été brûlé assez gravement aux cuisses dans les circonstances suivantes : sa mère, Mme Germaine Bintein, demeurant 13, cité Saint-Gobain, avait mis chauffer le lait de son petit sur la cuisinière, tandis que le petit Raymond attendait avec impatience son repas du soir. Par suite d'un mouvement brusque le jeune enfant renversa le récipient et en reçut le contenu sur les cuisses. Atteint des brûlures du second degré, le petit imprudent dut recevoir les soins urgents de M. le docteur Berthou, de Fiers-Breucq.

AU BUREAU DE PLACEMENT ET DE CHOMAGE

Les bureaux de placement et de chômage installés rue des Lilas, 16, sont ouverts de 9 h. à midi pour le service chômage (à l'exception du vendredi, jour de paiement). Le service « placement » est ouvert chaque jour ouvrable de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. sauf le samedi, dont la fermeture est fixée à 16 h. Rappelons que le bureau de placement est ouvert pour les habitants de Wasquehal et de Fiers-Breucq.

VISITE MEDICALE DES NOURRISSONS

Jeudi 5 juin, à 15 h., consultation des nourrissons, salle des Fêtes, rue Jean-Macé, pour les mamans du Centre et du Noir-Bonnet. Présence obligatoire pour les nourrices et les mères percevant la prime d'allaitement maternel.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires aura lieu au bureau de postes, rue Ferrer, mardi 3 juin, de 8 h. 30 à 11 h. 30, pour les numéros 1 à 700 et de 14 à 17 h., de 701 à la fin. (Coupon No 4 afférent à la seconde quinzaine de mai).

Révision des allocations militaires. — En prévision d'une révision des allocations militaires, les bénéficiaires de l'allocation sont priés de retirer à la Mairie, 3e guichet, une formule sur laquelle ils devront indiquer certains renseignements nécessaires à la Commission de révision. Ces déclarations faites sous la foi du serment devront être remises à la Mairie pour le jeudi 5 juin au plus tard.

Logement et cantonnement de troupes. — Les personnes ayant logé ou cantonné des troupes ou parque du matériel dans le courant du mois de mai sont invités à remettre au plus tôt à la mairie, bureau des Archives, le billet de logement qui leur a été délivré soit par la Standorkommandanture, soit par le Commandant de l'unité logée.

Contre la variole. — Les séances de vaccination obligatoire contre la variole auront lieu jeudi 5 juin, de 8 h. 30 à 9 h. 45, à la salle des fêtes rue Jean-Macé, pour le centre et le même jour de 10 h. 30 à 11 h. 45, à la salle annexe rue de Roubaix pour le Capreau. Se munir de la convocation.

Avis important aux jardiniers. — Les jardiniers appartenant aux groupes de jardins ouvriers attribués par les soins de la mairie dans les terrains de Mme Gros, du Bureau de bienfaisance (Gauquier), du Fort du Petit Wasquehal, de Mme Créteur, de M. Dewavrin, de Mme Motte, sont invités à indiquer dans la huitaine leur nom et adresse au moyen d'une plaque en bois ou métallique de 20 cent. sur 6 cent. à planter sur la parcelle de terrain occupée. Ce, en vue de la délivrance de cartes et de la prise de disposition pour la garde des jardins potagers.

Service de la Voirie. — La Commission municipale de voirie se réunira à la Mairie, mardi 3 juin de 14 h. 30 à 15 h. 30 pour examiner les diverses demandes et pour fournir aux intéressés tous renseignements sur le reglement municipal de voirie, l'hygiène, la salubrité, etc.

Taxe sur le chiffre d'affaires. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires du mois de mai, pour les commerçants dont la recette est supérieure à 10.000 fr. par mois, aura lieu à la salle des Fêtes, rue Jean-Macé, vendredi 6 juin de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Harmonie J.-Bte Lepers. — Jeudi 5 juin, à 18 h., cours d'instruments et d'ensemble au local, café de l'Ecluse, 17, rue Jean-Macé, ou les cours de solfège auront lieu le lendemain vendredi, à 18 h.

Union Sportive de Wasquehal. — Mardi 3 juin, à 20 h., réunion du Comité au siège, café de la Terrasse, avenue du Flandre. Dispositions à prendre pour le match de championnat du 8 juin.

Etat Civil. — Publication : Prudent Joye, terrassier, rue Paul-Lafargue, 25 et Marie-Catel, ménagère, même adresse.

Mariages : Bernard Demasure, tailleur d'habits à Roubaix et Marie-Madeleine Blanquart, remailleuse, rue de Tourcoing, 23 ; Roger Gallois voyageur de commerce à Lys-lez-Lannoy, et Simonne Arbon, s.p., avenue de la Victoire, 46 ; René Madou, sapeur-pompier à Tourcoing et Gisèle Den Doncker, colleuse en imperméable, rue des Ecoles, 8.

Décès : Malvina Jouret, épouse Delemasure, 47 ans, rue de Colmar, 46.

HEM

UNE MAUVAISE MERE DEFEREE AU PARQUET

Dans notre édition du dimanche 18 courant, nous avons relaté comment une jeune femme d'Hem, Mme Leclercq, née Denise Duprez, 28 ans, domiciliée 148, rue Jules Guesde, avait accouché clandestinement et qu'elle laissa mourir le nouveau-né faute de soins. Cette mégère avait dû être hospitalisée et, son état s'étant sérieusement amélioré, elle fut conduite au Parquet de Lille, au cours de la journée d'hier, sur mandat d'amener de M. Grosjean, juge d'instruction.

Un malheureux. — Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, des gardes-fils, de passage au poste d'Hembifur, aperçurent un homme qui, à leur vue, prit la fuite en abandonnant une bicyclette. Quelques instants plus tard, ils entendirent des clameurs et des cris incohérents. Ils se dirigèrent vers l'endroit d'où ils semblaient provenir et, à leur grande stupéfaction, ils se trouvèrent en face d'un homme dépouillé de tout effet vestimentaire et chantant à tue-tête. Ils lui firent comprendre qu'il devait se revêtir, ce qu'il fit de bonne grâce.

Modification d'horaires sur l'E. L. R. T.

L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing nous communique :

A partir du 1er juin, les derniers départs sur les lignes de Lille-Roubaix et Lille-Tourcoing seront les suivants :

Départs de **Lille** pour **Roubaix** : 20 h. 30, 21 h., 21 h. 30, 22 h., 22 h. 40, 23 h. 20, 0 h.

Départs de **Lille** pour **Tourcoing** : 20 h. 20, 20 h. 45, 21 h. 15, 21 h. 45, 22 h. 20, 23 h. 01, 23 h. 40, 0 h.

Départs de **Roubaix** pour **Lille** : 20 h. 25, 20 h. 50, 21 h. 10, 22 h. 05, 22 h. 40, 23 h. 20.

Départs de **Tourcoing** pour **Lille** : 20 h. 35, 21 h., 21 h. 42, 22 h. 20, 23 h. 01.

Les voyageurs civils seront admis dans ces trains dans la mesure des places disponibles.

Il en sera de même sur la ligne C. aux départs de 22 h. de Roubaix pour Tourcoing et de 22 h. 15 de Tourcoing pour Roubaix.

Après quoi il fut conduit au poste de police, et M. Lacquement, commissaire, ne put rien en tirer malgré son insistance. Grâce à quelques papiers trouvés dans les poches du malheureux, il a été établi qu'il s'agit d'un jeune docteur de la région, âgé de 26 ans, subitement atteint d'une crise mentale.

Sa famille fut prévenue et le pauvre malade put regagner son domicile.

Allocations militaires

Le paiement des allocations militaires se fera comme suit, au Bureau de Poste :

Mercredi 6 : De 8 à 9 h., de 1 à 100 ; de 9 à 10 h., de 101 à 200 ; de 10 à 11 h., de 201 à 300 ; de 14 à 15 h., de 301 à 400 ; de 15 à 16 h., de 401 à 550.

Jeudi 7 : De 8 à 9 h., de 551 à 650 ; de 9 à 10 h., de 650 à la fin.

LANNOY

ARRESTATION D'UN BECANIER

M. Jean Macoud, demeurant 179, rue des Ogiers, à Croix, procédait à des travaux de réparations dans un immeuble sis rue des Trois Frères Rémy. Il avait appuyé sa bicyclette contre la façade du bâtiment et, vers 9 h. 30, il aperçut un individu enfourchant son vélo. M. Macoud sauta aussitôt sur la chaussée en criant : « Arrêtez-le, c'est un voleur ».

Ces appels furent entendus par un homme travaillant sur un potager, M. Alphonse Leveugle, 25, rue de Tournai, qui sauta vers le fuyard et lança son rateau dans les roues de la machine.

Cette rapide manœuvre réussit parfaitement et le bécanier fit une chute, ce qui permit de lui mettre la main au collet et de l'amener, sans tarder, à la gendarmerie.

Il s'agit d'un nommé Gaston Liagre, 25 ans, musicien, à Saint-Josse Tem Noode (Belgique), qui fut trouvé en possession d'une plaque de contrôle belge portant le numéro 077.694-1941-Brabant.

Il a été conduit au Parquet de Lille.

CHIFFRE D'AFFAIRES

La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires aura lieu aux dates ci-après :

Lannoy, le 3 juin 1941, de 9 h. à 10 h. au débit Bourghelle ; Leers, le 4 juin, de 8 h. 30 à 10 h. 30 au débit Lory ; Lys, le 3 juin, de 14 h. à 15 h. au débit Boortele ; Lys, le 5 juin, de 8 h. au débit Bauffe ; Toufflers, le 6 juin, de 8 h. 30 à 10 h., au débit Hespel ; Sailly-lez-Lannoy, le 6 juin, de 14 h. à 14 h. 30, au débit Doby ; Hem, le 7 juin, de 8 h. 30 à 9 h. 30 au café Laurent.

LYS

Allocations militaires

Tous les bénéficiaires de l'allocation militaire sont invités à se présenter à la Mairie, 3e bureau, de 8 h. 30 à 11 h. 30, à l'effet de retirer un questionnaire qui devra être rempli avec soins et déposé à la Mairie avant le 10 juin.

Il est obligatoire à tous les bénéficiaires de se conformer à cette prescription sous peine de radiation de la liste des allocataires.

Bureaux de la Mairie. — A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les bureaux de la Mairie seront fermés lundi 2 juin. Le bureau de l'Etat Civil sera ouvert de 10 à 11 h. pour les naissances et décès.

LEERS

Du fil de fer à bon compte. — Un tourquennois, Marcel Cardon, 40 ans, a été surpris enlevant du fil de fer entourant un blockaus dans le secteur de la rue Jules Perry. Il a été arrêté et il sera poursuivi pour vol au préjudice de l'Etat.

ANSTAING

Inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe la population de la commune d'Anstaing que l'inscription des commandes de charbon se fera le **7 juin à l'école (voir Mairie).**

La valeur des coupons pour l'inscription de juin a été fixée comme suit :

Le coupon N° 15 ne sera plus inscrit.

Le coupon N° 16 ne sera délivré qu'aux consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz et reprétera une quantité de 50 kg.

Toute déclaration reconnue fausse entraînera des sanctions contre les consommateurs ayant fait ces déclarations, notamment le retrait définitif de la carte de charbon.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 50 les 100 kg.

Le public est instamment prié de se conformer aux dates annoncées par la presse et par affiches car les retardataires ne seront plus inscrits ultérieurement.

ASCQ

Inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe la population de la commune d'Ascq que l'inscription des commandes de charbon se fera les **5 et 6 juin à la Mairie.**

La valeur des coupons pour l'inscription de juin a été fixée comme suit :

Le coupon N° 15 ne sera pas inscrit.

Le coupon N° 16 représentera une quantité de 50 kg., **mais ne sera délivré qu'aux consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.**

Toute déclaration reconnue fausse entraînera des sanctions contre les auteurs, notamment le rétrait définitif de la carte de charbon.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 50 les 100 kg.

Le public est instamment prié de se conformer aux dates et horaires annoncés par la presse et par affiches car les retardataires ne seront plus inscrits ultérieurement.

HALLUIN

LUNDI DE PENTECOTE

Pharmacien de garde : Mme Desprez, rue de Lille.

Etat civil : Permanence de 9 h. 30 à 11 h

A la Mairie : A 15 h., salle des mariages, tirage de la grande tombola au profit du Comité d'Entr'aide aux Prisonniers.

Football. — Au terrain de l'O. S. H., rue de Lille, à 16 h., équipe 1A de l'O.S.H. contre l'U.S. Wasquehal.

QUATRE ARRESTATIONS POUR TRANSPORT DE MARCHANDISES

Vendredi matin, M. le capitaine des douanes Carpentier, commandant les brigades d'Halluin, avait pris, place de Tourcoing, le tramway R pour Halluin. Sur le tramway il remarqua la présence de quatre individus porteurs de paquets volumineux. Intrigué à juste titre, M. le capitaine Carpentier ne perdit pas leur manège durant tout le parcours et arrivé au terminus d'Halluin remarqua que deux des hommes se dirigeaient vers la Belgique. De suite, M. Carpentier tendit le piège à la frontière et ceux-ci furent appréhendés au passage.

Entre temps, les deux autres individus s'étaient dirigés vers le centre de la ville, mais comme bien l'on pense le capitaine des douanes avaient mis à leur poursuite le sous-brigadier Bondeuil, les préposés Vereye et Léopold Victor. Ces derniers ne tardèrent pas à retrouver les deux individus qui furent ramenés au bureau-frontière.

Les quatre hommes, nommés Sommerfeld Israël, né le 26 novembre 1899, sans profession, demeurant à Bruxelles ; Appel Juda, né le 15 mai 1897 à Topliez (Roumanie), demeurant à Anvers ; Joseph Prizani, né le 17 mai 1907 à Majdan (Tchécoslovaque), artisan cordonnier, demeurant à Anvers, et Abraham Schatlender, né le 8 août 1914 au Luxembourg, cordonnier demeurant à Bruxelles, ont été mis de suite en état d'arrestation.

Les paquets contenaient des marchandises achetées dans des magasins de Lille et destinées à être dirigées sur la Belgique. Ces marchandises qui ont été confisquées se composaient au total de 640 œufs pour une valeur de 1.280 fr., trois mètres de tissu pour 455 fr., quatre bouteilles de liqueur pour 200 fr. et deux kilos de beurre pour 80 francs.

Les quatre fraudeurs ont été, après déposition reçue, remis à la gendarmerie d'Halluin qui les ont conduit hier samedi à Lille à la disposition du Parquet.

RONCQ

LUNDI DE PENTECOTE

A la Mairie : Permanence pour l'état civil de 10 h. à 11 h.

Football : Au terrain municipal, rue des Chats-Huants, à 16 h., Etoile sportive Roncquoise 1A contre le Racing-Club de Roubaix.

BONDUES

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires sont informés que le conservateur du cadastre se tiendra à la mairie le 3 juin de 15 à 16 h., pour recevoir les déclarations au sujet des mutations foncières de toute nature s'accompagnant ou non d'un changement de limite de propriété et pour s'entendre, le cas échéant avec eux sur le jour et l'heure auxquels les constatations nécessaires seront faites en leur présence sur le terrain. Les intéressés ou les mandataires devront être munis des titres et documents justificatifs des mutations à opérer, ainsi que les plans qu'ils possèdent.

LINSELLES

Inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe la population de la commune de Linselles que l'inscription des commandes de charbon se fera les **5, 6 et 7 juin, 10, rue du Maréchal Foch.**

La valeur des coupons pour l'inscription de juin a été fixée comme suit :

Le coupon N° 15 ne sera pas inscrit.

Le coupon N° 16 représentera une quantité de 50 kg., **mais ne sera délivré qu'aux consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.**

Toute déclaration reconnue fausse entraînera des sanctions contre les auteurs, notamment le retrait définitif de la carte de charbon.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 50 les 100 kg.

Le public est instamment prié de se conformer aux dates et horaires annoncés par la presse et par affiches car les retardataires ne seront plus inscrits ultérieurement.

MOUVAUX

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Mouvaux s'est réuni vendredi soir à 19 h. à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Albert Boudewyn, maire.

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 7 mars 1941 approuvé à l'unanimité l'assemblée passe à la discussion de l'ordre du jour.

Comptes et budget de l'Hospice. — Ces comptes sont approuvés à l'unanimité, à savoir : 1° compte de gestion du receveur pour l'exercice 1941 qui présente un excédent de recettes de 111.223.40 ; 2° Budget additionnel de l'exercice 1941 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 114.023 frs.

3° Budget primitif de l'exercice 1942 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 174.831.99.

Compte et budget du bureau de bienfaisance. — Le compte de gestion du receveur de l'exercice 1940 présentant un excédant de recettes de 9.541 frs 10, le budget additionnel de l'exercice 1941 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 9.631 frs 40. Le budget primitif de l'exercice 1942 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 123.440 frs sont également approuvés à l'unanimité.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

Par application de la loi du 29 mars 1941 portant modification de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables l'allocation mensuelles est portée à 160 frs. De plus, l'âge est ramené de 70 à 65 ans.

La répartition du charbon

Les particuliers, sociétés ou marchands de charbon ayant obtenu du combustible sans bons du Groupement Charbonnier départemental, sans inscription sur la carte d'approvisionnement de la petite industrie, ou sans remise de tickets de la carte des foyers domestiques, doivent obligatoirement en faire la déclaration à l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée (ancienne salle du ravitaillement), avant le 5 juin, dernier délai. De plus, il est absolument interdit jusqu'à nouvel ordre de transporter ce combustible, même hors des dépôts qui auraient pu être constitués. Ils devront se munir des cartes de charbon où d'approvisionnement.

RETRAITE DES VIEUX TRAVAILLEURS

Les vieux travailleurs n'ayant pas encore fait établir leur dossier sont priés de se présenter d'urgence à la Mairie (Bureau d'Assistance, 1er étage). Bureau ouvert le matin de 9 à 12 h., l'après-midi de 2 à 4 h.

ATTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES DE SAVON

Les ouvriers dont l'emploi nécessite des contacts fréquents avec les produits alimentaires, ceux occupés à un travail très salissant (métallurgie, manutention, chemins de fer, industries chimiques, industrie du papier, imprimerie, textile et peaux, cuirs, vêtements, pierres etc...) sont invités à se présenter à l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée : mercredi 3 juin, de 8 h. à 11 h. 30, 1 à 750 ; de 14 à 17 h., 751 à 1.500 ; mercredi 4 juin, de 8 h. à 11 h. 30, 1.501 à 2.250 ; de 14 à 17 h., 2.251 à la fin.

Police municipale. — Afin de renforcer la surveillance des jardins ouvriers et des cultures et les mettre